

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil seize, le sept juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle de l'Espace Michel, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
1^{er} juin 2016

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 4
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2016

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELILLE Nicole, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

GAVANON Michel a donné procuration à TROUSSEL Marc, RICARD André a donné procuration à PANCIN Pierre, PACCHIONI Maryse a donné procuration à JULLIAN Madeleine, LAUGE Sylviane a donné procuration à POURTIER Yvette.

Absents excusés :

MARCEL David.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Adoption des comptes-rendus des séances d'avril et mai 2016.

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 12 avril et 10 mai 2016.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires financières

1.1. Sollicitation d'une subvention auprès de la Région PACA au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le Conseil Régional propose un nouveau dispositif d'accompagnement aux communes, les travaux d'aménagements d'espaces publics étant éligibles à ce dispositif, il est proposé au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre du parcours des Félibres et l'aménagement des circulations du Parc des Poètes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter cette subvention.

2. Affaires Administratives

2.1. Détermination des tarifs pour les séjours jeunes de l'été 2016 (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

La Commune organise du 18 au 23 juillet un séjour à Ancelle pour les enfants de 6 à 12 ans, et du 1^{er} au 6 août un séjour sur la Côte Bleue pour les jeunes de 13 à 17 ans.

Une consultation a été menée, et après analyse la proposition de l'association Vacances Evasion a été retenue, pour un montant de 448 € par participant pour le séjour et les activités à Ancelle et de 400 € par participant pour le séjour et les activités sur la Côte Bleue.

Le tarif comprend le transport l'hébergement, la pension complète, les activités.

Il est proposé de fixer l'aide que la Commune apporte aux familles conformément aux demandes de la Caisse d'Allocations Familiales et comme l'an passé en fonction de la capacité contributive de celles-ci, en retenant les mêmes tranches que celles définies pour l'ALSH, de la façon suivante :

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	30 € par jour
Tranche 2	901-1500 €	15 € par jour
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	8 € par jour

Il est précisé que l'aide communale ne peut intervenir qu'une fois par an et par enfant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ces tarifs.

2.2. Convention de location de la MFR de Beauchamp (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) d'Eyragues est agréé pour accueillir 150 enfants lors du centre aéré qui va se dérouler à Beauchamp du 6 juillet au 12 août 2016. Comme les années précédentes, une convention de location doit être signée avec l'association de la Maison Familiale Rurale de Beauchamp pour la location des locaux et du parc. Le montant de cette location est de 4 500 €, complétée par la location du mini-bus pour la même durée fixée à un montant de 600 € + 0,20 €/km.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette location.

2.3. Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de procéder à un avancement de grade d'un agent des services techniques, proposé en CAP du 3 juin 2016, à l'intégration à compter du 1^{er} août 2016 d'un agent, actuellement en CAE, sur un emploi d'agent technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien de l'hôtel de ville et au service enfance, et à la réintégration au 1^{er} septembre d'un adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, aux services techniques Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Catégorie C – filière technique : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Catégorie C – filière technique : Création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

2.4. Transformation de plein droit d'un CDD en CDI de droit public (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La loi 2012-347 du 12 Mars 2012 modifiée par la loi 2016-483 du 20 avril 2016 a transformé de plein droit le contrat à durée déterminée de certains agents non titulaires en contrat à durée indéterminée.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser la signature d'un contrat à durée indéterminée avec tout agent contractuel recruté au sein de notre Commune et remplissant les conditions. Il est précisé que la loi n°2012-347 du 12 Mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires a transformé de plein droit, depuis le 21 avril 2016, le contrat à durée déterminée de certains agents non titulaires en contrat à durée indéterminée.

Est transformé de plein droit, et sans demande préalable de l'intéressé, le contrat de l'agent qui :

1° Est en fonction ou bénéficie d'un congé en application du décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié.

2° Justifie d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années.

3° Occupe un emploi en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Ces trois conditions sont cumulatives et s'apprécient au 31 Mars 2013.

Il est demandé au conseil d'autoriser la signature d'un contrat à durée indéterminée avec tout agent contractuel recruté au sein de la commune et remplissant les conditions ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette transformation.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Echange Foncier avec M. Paul Bonnet-Bruna (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur Paul BONNET-BRUNA est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section BR n°85 d'une superficie de 1570 m², limitrophe de la parcelle communale cadastrée section BR n° 65.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BH n°47 d'une superficie de 7 122 m², limitrophe de la propriété de M. BONNET-BRUNA.

Celui-ci a demandé à la Commune s'il était envisageable de procéder à un échange entre ces deux tènements.

Une proposition lui a été adressée et si sa réponse à cette proposition s'avère positive, le

Conseil sera appelé à approuver cet échange.

Aucune réponse n'ayant été reçue, cette question est reportée à une séance ultérieure

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. projet "Collège / logements"

3.2.2. Parc des Poètes

3.2.3. Bâtiments communaux

3.2.3.1. Bâtiment Lagnel :

Des échantillons de peinture ont été apposés sur un pan de mur de la salle Lagnel, les conseillers intéressés peuvent se rendre sur place afin de donner leur avis sur le choix de couleur.

4. Divers

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil de la réussite par tous les élèves de CM2 de l'Attestation de Première Education à la Route ainsi que l'examen « permis piéton » réussi par l'ensemble des élèves de CE2.

Elle informe également le Conseil de la tenue de l'Assemblée Générale de l'association la Chrysalide d'Arles le 25 juin prochain.

Elle remercie également pour l'organisation de la sortie en calèche du 28 mai dernier.

M. Louis ROSELLO fit part des remerciements des personnes âgées pour l'aménagement de l'accès à la salle Lagnel.

Mme Nicole DELILLE demande s'il serait possible de réaliser une plantation de lauriers le long de la RD571 afin de dissimuler les containers des HLM.

Monsieur le Maire demande que la SNHM soit contactée pour savoir qui a donné l'autorisation de déposer les « monstres ».

Monsieur Jérémie AUBERY relate son déplacement au Congrès des Maires.

Monsieur Pierre PANCIN remercie M. DELABRE et M. Bruno AMAT pour l'organisation de la sortie du 28 mai.

Madame Geneviève MARTINI complimente la beauté de l'aménagement du parc des poètes.

Madame Madeleine JULLIAN fait part de la vitesse excessive de certains conducteurs chemin de l'Arénier.

Monsieur Eric DELABRE fait part des félicitations reçues de la part d'élus de communes voisines sur les aménagements réalisés par la Commune.

Madame Christiane MISTRAL présente au Conseil le dépliant touristique du chemin de randonnée de la Transhumance.

Elle informe également le Conseil sur l'organisation par le Pays d'Arles d'un « géocaching » (Activité ludique en extérieur dont le but consiste à trouver des « caches »

placées par d'autres joueurs. La recherche se fait à l'aide d'un GPS ou d'un smartphone) sur le territoire de la commune.

Monsieur Bruno AMAT informe le Conseil de la réussite du tournoi de foot du week-end dernier.

Madame Françoise BASNEL, informe le Conseil de la date du prochain Conseil de Crèche : le 18 juin prochain à 18h30

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'ouverture des plis dans le cadre des consultations lancées pour la construction de la Halle et pour la réalisation des sculptures des félibres.

Il rappelle également l'inauguration de la serre expérimentale des établissements Gautier le 17 juin prochain.

Il fait également état des remerciements reçus de la MFR pour l'aide apportée à l'organisation de la fête des métiers du chien et il informe le Conseil sur la tenue de l'Assemblée Générale de l'ADMR le 8 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 38.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES